

Protocole sanitaire Ecole maternelle Victor Duruy

L'épidémie dûe au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Ce protocole est valable pour la rentrée du 12 mai. Cependant, pour s'adapter au mieux à la situation de l'école il est susceptible d'être modifié suite aux 3 premières semaines d'essai, mais également au vu des prochaines annonces ministérielles et de l'évolution de la situation.

I Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Il convient notamment :

- d'appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.

1



se laver les mains
très régulièrement

[voir annexe](#)

2



tousser ou éternuer
dans son coude

3



utiliser un mouchoir à
usage unique

4



saluer sans serrer la
main et éviter les
embrassades, garder
ses distances (1
mètre minimum) avec
autrui

- Pour l'adulte, de porter un masque en fonction des situations de travail, lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, avec les plus jeunes enfants par exemple.

Dès la première demi-journée, visite de l'école et explicitation des nouvelles règles : sanitaires et de déplacement.

Les gestes barrière (distanciation sociale, mesures barrière et hygiène des mains) seront appris dès le premier jour de présence de l'élève et sous forme de rituels à chaque début de matinée et d'après-midi.

Le lavage des mains, obligatoire (eau + savon + serviettes en papier), se fera à minima à l'arrivée des enfants et en fin de classe, après chaque passage aux toilettes, avant et après chaque repas (goûter) et dès que cela s'avèrera nécessaire.

Une vérification de la disponibilité de :

1. mouchoirs à usage unique
2. poubelles munies de sacs
3. savon liquide dans les sanitaires
4. gel hydroalcoolique pour les moments où les lavabos ne seraient pas utilisables
5. serviettes en papier à usage unique

II Des modalités d'accueil particulières des élèves et des familles

Les enseignantes de Grande Section, Mmes FIEVEZ et FOURNIER, seront présentes physiquement à l'école pour accueillir leurs élèves toutes les matinées, quatre jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi), par groupes de 10 élèves maximum.

Suite à l'enquête réalisée auprès des familles, Mme FOURNIER accueillera 6 élèves.

Mme FIEVEZ (Mme CAYEZ le mardi) accueillera 8 élèves.

Madame FIEVEZ sera présente dans l'école le mardi matin pour le travail administratif.

En accord avec la municipalité, au vu des dispositions à prendre et des règles à respecter pour assurer la sécurité optimale de tous, les TPS/PS/MS ne seront pas accueillis avant les vacances.

Pour les TPS/PS/MS et les GS qui ne reviennent pas en classe, le travail en distanciel sera maintenu comme les semaines précédentes.

Un blog a été créé pour les TPS et les PS, contenant toutes les activités proposées aux enfants chaque jour. Dans la mesure du possible, les activités ne nécessitent pas d'impression, mais privilégient l'utilisation de matériel présent dans les maisons, ou la fabrication de matériel.

Des vidéos, proposant des activités, des problèmes sont proposées aux classes de MS et le travail est envoyé par mail.

De même, les GS bénéficient de classes virtuelles, pour la lecture d'histoires ou l'apprentissage de l'écriture et de la phonologie.

Tous les vendredis après-midi, il y aura une permanence pour la remise d'activités et de matériel pour la semaine suivante sous un système de « drive », afin de pallier aux problèmes d'impression, de manque de matériel, mais également pour répondre aux questions des parents et garder le lien avec les élèves.

Attention ! en cas d'absence d'un enseignant pour maladie, seuls les enfants des personnels prioritaires seront accueillis.

L'Inspection sera avertie, mais il n'y a pas de garantie de remplacement. Vous serez avertis de la fermeture de l'école par mail ou téléphone et un travail distanciel sera alors mis en place.

Un accueil périscolaire se tiendra à l'école le matin, de 7h à 8h45.

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes), aux 2 grilles rouges.

Les parents ne seront pas autorisés à entrer dans l'école et éviteront les regroupements aux abords de l'école.

Les enfants entreront dans l'école par les deux grilles, ce qui permettra une ouverture bien plus large afin de fluidifier au mieux ce moment. Ils devront conserver une distance d'un mètre minimum entre eux.

Dans la cour, les enfants ne devront pas se rassembler et conserver cette distanciation sociale.

Une entrée échelonnée sera mise en place sur les modalités suivantes :

- 15 minutes d'intervalle entre chaque classe, l'école ne possédant qu'une salle sanitaire, pour le lavage des mains.
- Désinfection des toilettes et des lavabos après chaque passage par l'agent municipal accompagnant les enfants.
- Un Agent municipal sera présent pour chaque classe sur le temps d'accueil des enfants.

Il sera demandé à chaque parent de vérifier la température de son enfant chaque matin avant de venir à l'école.

Au-delà de 37,8°C, l'enfant ne pourra être accueilli.

La température pourra être contrôlée au cours de la matinée (thermomètre flash).

Les enfants se dirigeront vers les toilettes en gardant la distance demandée, où l'agent municipal sera présent avec l'enseignant, pour le passage aux toilettes et le lavage des mains. Les enfants se dirigeront ensuite vers leur salle de classe ; ils seront accueillis par l'enseignant de la classe contigüe afin de les installer. Quand le premier enseignant aura terminé son accueil extérieur, il rejoindra sa classe et assurera à son tour l'installation des élèves de l'autre classe.

Jusqu'aux vacances, les deux classes de Grande Section déménageront et seront installées dans les classes de Petite Section au rez-de-chaussée afin d'éviter l'utilisation de la rampe d'escalier pour accéder à l'étage.

Comme l'école dispose de deux grilles, les entrées et les sorties seront échelonnées, à distance de 15 minutes, afin que les enfants ne se croisent pas dans le couloir.

Entrées

à partir du 12 mai

Grille principale	Grille côté secrétariat
GS - Mme Fievez	GS - Mme Fournier
8h30	8H45

Sorties

à partir du 12 mai

Grille principale	Grille côté secrétariat
GS - Mme Fievez	GS - Mme Fournier
11h30	11H45

Les familles sont invitées à respecter ces horaires avec beaucoup de sérieux.

Au moment de l'accueil, le portail sera fermé au fur-et-à mesure.

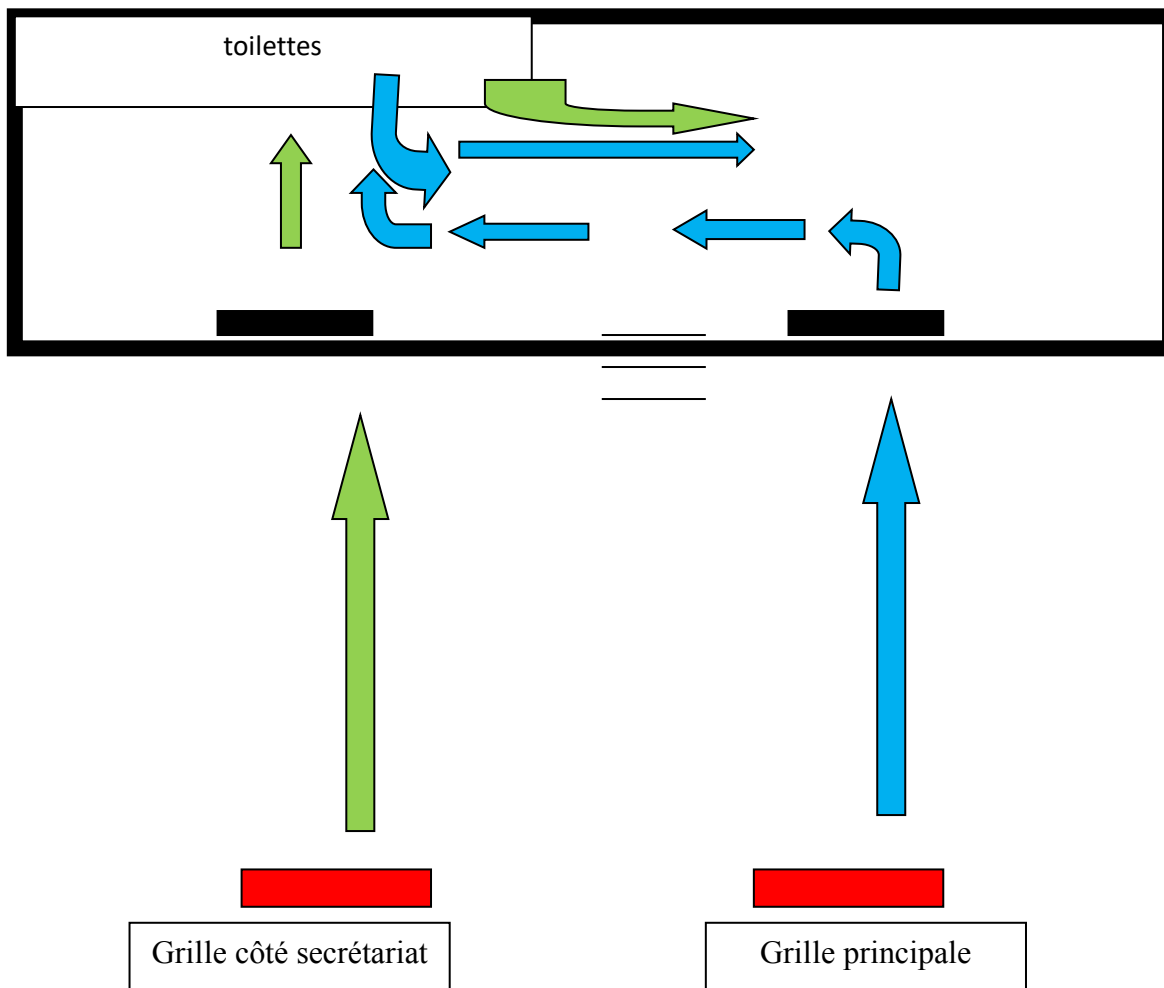
Aucun parent ne pourra faire entrer son enfant après cet horaire. Les rendez-vous chez l'orthophoniste ou tout rendez-vous médical ne pourront constituer un motif pour reprendre un enfant hors des horaires établis.

Il n'y aura plus d'accueil dans les classes. Une fois entrés dans l'école, les élèves, après un passage aux sanitaires, se rendront directement dans leur classe.

Les portes d'accès à l'école devront rester ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées.

Un sens de circulation sera matérialisé par un fléchage au sol pour les enfants.

Les portes dans les couloirs devront rester ouvertes.



Les enfants et personnels à risque (maladie chronique) ne pourront être accueillis à l'école.

Les enfants devront être autonomes à l'habillage, au déshabillage (prévoir des vêtements et chaussures permettant l'autonomie) et pour leur hygiène corporelle.


De même, tout enfant n'étant pas capable de respecter les gestes barrières - et se mettant de ce fait en danger, ainsi que les camarades et les personnels encadrant - pourra ne plus être accepté à l'école, après accord de Mme l'Inspectrice de l'éducation nationale.

III La mise en rang

Lors de la mise en rang et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux.

Par conséquent, étant donné la largeur des portes et des couloirs, il sera nécessaire de faire des rangs en file indienne, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière. L'agent municipal sera présent pour veiller au respect des distances.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne pas toucher aux poignées de portes.

 Une distance suffisante devant être laissée entre les vêtements au niveau des portemanteaux, **ceux-ci ne devront plus être utilisés** car ils sont trop rapprochés les uns des autres. Chaque enfant mettra son manteau à sa chaise.

IV L'installation en classe

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes de distanciation. Par conséquent, au vu de la taille des classes, nous ne pourrons accueillir un nombre d'élèves supérieur au nombre de postes de travail individuels.

Le mobilier des salles de classe sera disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible. Par conséquent, il conviendra d'**espacer les élèves une table sur deux**.

L'entrée en classe devra se faire un par un en respectant les règles de distanciation, notamment au niveau des déplacements pour se rendre à sa table. Un fléchage de couleur au sol guidera les élèves. Par conséquent, l'idéal sera que le premier élève à rentrer s'installe à la table la plus éloignée puis le second à la table suivante et ainsi de suite afin de remplir la salle en commençant par le côté opposé à la porte.

Chaque enfant aura une place attribuée au cours de la journée et ne devra plus changer de place dans la journée. (table nominative)

Dans la mesure du possible, les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées. À l'inverse, les portes des salles éventuellement inutilisées (BCD, salle INFORMATIQUE) devront rester fermées.

Les déplacements en classe ne sont plus possibles car les salles ne permettent pas des couloirs de mobilité respectant les mesures de distanciation d'un mètre. Les élèves resteront donc assis. L'enseignant veillera également à respecter cette distance avec les élèves. S'il ne peut le faire, il devra alors porter un masque correctement ajusté. Après s'être occupé d'un élève, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. L'élève devra faire de même. Le lavage des mains se fera uniquement aux sanitaires.

Lors de la sortie, les élèves procéderont un par un en commençant par celui qui est le plus proche de la porte jusqu'au plus éloigné. Pour que ce dispositif soit possible, il faudra que les élèves aient l'ensemble de leurs affaires avec eux, qu'ils attendent derrière leur chaise et au signal de l'enseignant, qu'ils se mettent en route l'un après l'autre sans temps de latence.

V Le matériel scolaire

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (une gourde ou une petite bouteille d'eau, des mouchoirs en papier.) et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé, et l'élève n'a plus accès au matériel collectif.

Les doudous et coussins seront proscrits.

En cas d'utilisation d'ordinateur, dans la mesure du possible, il est nécessaire d'en prévoir un par élève et/ou de s'assurer de la désinfection des claviers, souris, écrans et tables entre chaque élève à l'aide de lingettes désinfectantes virucides.

Chaque fois que l'enseignant sera amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

VI Les récréations

De nouvelles modalités de récréation sont également à prévoir.

Les récréations sont organisées afin de les décaler par classe selon un planning déterminé.

Il sera également possible de diviser la cour en différentes zones.

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand, permettant une circulation de l'air la plus large possible.

Les élèves sortiront par le hall principal. L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation ; un agent municipal sera présent dans les sanitaires pendant la durée de récréation, pour le passage aux toilettes et le lavage des mains.

à partir du 12 mai

Récréation 1	Récréation 2
GS - Mme Fievez	GS - Mme Fournier
10h00/10h30	10h35/11h05

Lors des déplacements, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux sur leurs horaires de récréation.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne pas toucher les poignées de portes.

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de contact, de billes et tous ceux qui impliquent de se passer des objets.

VII L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux doivent être considérablement adaptées et renforcées.

Les sols et les surfaces seront désinfectés en temps utiles avec les produits adaptés.

Les classes seront aérées lors des temps de récréation, avant et après l'accueil des élèves.

Les classes n'étant occupées que le matin, l'après-midi sera consacré à la désinfection des locaux pour le lendemain.

VIII Les enfants ou les personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Le protocole actuel prévoit un appel au SAMU, les parents seront également immédiatement informés.

En cas de survenue ou de suspicion de maladie, la première chose à faire est de pouvoir donner un masque chirurgical à cette personne afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée. La personne qui prend en charge ce malade devrait aussi être dotée d'un masque de préférence FFP2 ainsi que de gants.

S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal ou d'animation), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher. Nous disposons de la Salle des maîtres, dans lequel l'enfant sera placé confortablement, le temps que les parents arrivent

La procédure sera alors rappelée aux parents :

1. éviter les contacts.
2. appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La zone où se trouvait la personne malade devra être évacuée des autres occupants qui seront alors répartis dans les autres classes de l'école. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. Il faudra préciser au technicien de surface que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions.

Il faudra avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, le Maire ainsi que le médecin conseil technique pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

Ce présent protocole, est transmis à l'Inspection de l'éducation nationale, aux représentants de parents élus, à l'association de parents d'élèves et à la municipalité.

ATTENTION :

Les listes ont été établies en fonction du sondage réalisé.

Dès réception de ce protocole, veuillez indiquer si votre enfant de GS sera présent. Le retour à l'école se faisant sur la base du volontariat, merci de signer ce document, si votre enfant fait partie des élèves accueillis. Par votre signature, vous indiquez que vous avez été informés des modalités d'accueil et que vous les acceptez.

Un prochain sondage sera effectué la semaine du 25 au 29 mai pour une éventuelle rentrée le 2 juin.

Il permettra d'anticiper un éventuel réajustement de l'organisation en fonction du retour de nouveaux élèves.

Le délai pour prévenir du retour de votre enfant sera fixé au jeudi 28 mai.

Date :

Signature :

Annexe 1

Le port du masque pour l'adulte

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être **des masques à usage unique**, avec **une durée maximale d'usage de quatre heures**.

Il est Important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.

Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter Immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

<p>1. Se laver les mains</p> 	<p>2. Prendre un seul masque</p>  <p>Par sa partie centrale externe</p>
<p>3. Respecter le sens de pose</p>  <p>Barrette en haut</p> <p>Plis plongeants</p> <p>Face colorée à l'extérieur</p>	<p>4. Ne toucher que les extrémités des rubans</p> 
<p>5. Bien positionner le masque</p>  <p>Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez</p> <p>Le bas du masque sous le menton</p>	<p>6. Ajuster la bande pour le nez</p>  <p>⚠</p> <p>Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus</p>

Annexe2



Viens te laver les mains avec ...

HUGO, l'Escargot



et ses copains

CLEMENT Le Serpent



LEON Le Hérisson



HUBERT Le Pivert



BERTRAND l'Eléphant



JOJO et FREDO les crabes jumeaux



NICOLAS Le Koala

